

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1901 10 octobre 2006

SOMMAIRE

1Expansion S.A., Ellange 91226	Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	91230
1Expansion S.A., Ellange 91226	Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	91230
3H International S.A., Luxembourg 91233	Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	91230
ABC, S.à r.l., Arts.Flex-Business-Confort, S.à r.l.,	Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	91231
Luxembourg 91233	Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxem-	
Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A.,	bourg	91229
Luxembourg 91232	Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à r.l, Luxem-	
Alzinvest S.A.H., Luxembourg 91247	bourg	91229
AWSC Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	Grand Garage de Mondercange, S.à r.l., Monder-	
bourg 91245	cange	91247
B.Shop Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 91223	Groupe Centennial Holding S.A.H., Luxembourg.	91234
Bonas Société Immobilière S.A., Luxembourg 91234	GS Sports S.A., Bettembourg	91248
Bülow Design Management, S.à r.l., Luxembourg . 91245	Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg	91245
Burco S.A., Mondercange 91245	Hanseatic Europe, S.à r.l., Luxembourg	91243
Chabana S.A., Luxembourg 91244	Haziel S.A	91246
CM Capital Markets Europe S.A., Luxembourg 91214	Hot Stuff S.A., Luxembourg	91232
CM Capital Markets Latinamerica S.A., Luxem-	Ilva International S.A., Luxembourg	91244
bourg 91227	Immobilière Bei, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	91206
COPLA-Consortium de Placements S.A.H., Lu-	Investal Holding S.A., Luxembourg	91233
xembourg 91228	Invicta-Art, S.à r.l., Luxembourg	91232
Corcoran Investments, S.à r.l., Münsbach 91205	Kimland S.A., Luxembourg	91247
DBA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg 91224	Kirke S.A.H., Luxembourg	91248
DBA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg 91226	MacDonald, Dettwiler Information Technology Ser-	
DEFILUX (Développement et Finance Luxem-	vices Limited Liability Company, Luxembourg	
bourg) S.A., Bertrange	Branch, Luxembourg	91223
Dega S.A., Luxembourg 91243	MacDonald, Dettwiler Information Technology Ser-	
Design Materials S.A., Luxembourg 91229	vices Limited Liability Company, Luxembourg	
Diarough Management, S.à r.l., Luxembourg 91206	Branch, Luxembourg	91223
Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg 91246	Macquarie Goodman Holdings (Luxembourg),	
Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Luxem-	S.à r.l., Luxembourg	91228
bourg 91232	Macquarie Goodman Investments (Luxembourg),	
Erisider Lux S.A., Luxembourg 91244	S.à r.l., Luxembourg	91227
Etechnology Management Holding S.A.H., Lu-	Macquarie Goodman Management Holdings (Lu-	
xembourg 91246	xembourg), S.à r.l., Luxembourg	91229
European Electronics and Engineering S.A.H., Lu-	Murten Financière S.A., Luxembourg	91228
xembourg 91247	Nasada S.A.H., Luxembourg	91213
Falcon Equity, S.à r.l., Luxembourg 91234	Nasada S.A.H., Luxembourg	91213
Fomasagi S.A., Bettembourg 91248	Nasada S.A.H., Luxembourg	91213
Fondaco S.A., Luxembourg91248	Nasada S.A.H., Luxembourg	
Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg 91230	Nasada S.A.H., Luxembourg	91214



Nasada S.A.H., Luxembourg	91214	SD Worx S.A., Capellen	91227
Nasada S.A.H., Luxembourg	91214	Shiny S.A., Kehlen	91232
Nasada S.A.H., Luxembourg	91214	Sixty International S.A., Luxembourg	91244
Oldenburg S.A.H., Luxembourg	91224	Société d'Investissement de Howald S.A., Luxem-	
PAI Investment S.A., Luxembourg	91202	bourg	91233
PARFINEX Participations et Financements Ex-		SPCP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	91202
térieurs S.A., Luxembourg	91245	Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxembourg	91244
Park, S.à r.l., Luxembourg	91231	Sunnyland Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	91231
PayPal (Europe) S.A., Luxembourg	91215	Tarmac Investments 2, S.à r.l., Luxembourg	91233
Positiv S.A., Luxembourg-Hollerich	91203	TDS Trading Direct Service S.A., Luxembourg	91234
Publilatina S.A., Luxembourg	91202	Temperature Controlled Logistics, S.à r.l., Mar-	
Quelle, GmbH, Luxemburg	91230	nach	91246
Railtechnique International S.A., Luxembourg	91246	TFP, S.à r.l., Weiswampach	91205
Salon Beauty Style, S.à r.l., Differdange	91248	Topsheet Europe, S.à r.l., Luxembourg	91245
Saltsea S.A., Luxembourg	91231	Torsch Financière S.A.H., Luxembourg	91244
Schreinerei J. Hoffmann A.G., Marnach	91205	Valene S.A., Esch-sur-Alzette	91226
Scodex S.A., Dudelange	91247		

SPCP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.380.

Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

H.-P. Schut.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086785.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PUBLILATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

(086801.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 66.839.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 juillet 2006 que:

- La société MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086863.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



POSITIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg-Hollerich, 278, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 118.190.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Lemaire, administrateur de société, né le 18 février 1966 à Verviers, demeurant à rue de Petite Somme 9, B-5377 Bonsin,

ici représenté par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privé, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, route d'Arlon 53,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 1er juin 2006.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Mademoiselle Laetitia Charlier, administrateur de société, née le 23 avril 1979 à Marche-en Famenne, demeurant à rue de Petite Somme 9, B-5377 Bonsin,

ici représentée par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 1er juin 2006.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentais de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de POSITIV S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Luxembourg-Hollerich.

- Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger:
- L'organisation de salons publics ou professionnels, d'événements ponctuels (Portes ouvertes, Séminaires, Incentives, Fêtes, Concerts, ...).
 - La gestion de toutes les opérations et transactions immobilières.
- Toutes les opérations de publicité, d'intermédiaires en publicité, conseil en marketing, en communication interne ou/et externe, en distribution.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle pourra accomplir toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à la commercialisation, notamment la vente, l'achat, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel et service se rapportant au secteur informatique.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

- Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.
- Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.
- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
- Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par



un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la ou signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.
 - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.
- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Thierry Lemaire, prénommé	
Total: millo actions	1 000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèce, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dés à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Thierry Lemaire, administrateur de sociétés, né le 18 février 1966 à Verviers, demeurant à rue de Petite Somme 9, B-5377 Bonsin.



Mademoiselle Laetitia Charlier, administrateur de sociétés, née le 23 avril 1979 à Marche-en Famenne, demeurant à rue de Petite Somme 9, B-5377 Bonsin.

Monsieur Charlier Daniel, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1957 à Serinchamps, demeurant au 8, chemin des Renardeaux, B-6900 Aye.

3. Est nommé Administrateur-délégué pour une durée de six ans: Monsieur Thierry Lemaire, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FIDUCIAIRE & EXPERTISES S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à L-1471 Luxembourg-Hollerich, 278, route d'Esch, résidence Wermont.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 99, case 7. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2006.

A. Biel.

(082378.3/203/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

TFP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R. C. Luxembourg B 109.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 août 2006, réf. DSO-BT00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(984689.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2006.

SCHREINEREI J. HOFFMANN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.

R. C. Luxembourg B 94.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 août 2006, réf. DSO-BT00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 août 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(984692.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 août 2006.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.983.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 417 du 7 juin 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(085293.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.



IMMOBILIERE BEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.623.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2006.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l.

Signature

(086166.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

DIAROUGH MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 119.881.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Nishit Parikh, born on 22.04.1965 in Navsari, resident at Kastarjelaan 8, B-2020 Antwerpen

here represented by Mr Marc Limpens residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on July 17, 2006

2. Saurin Parikh, born on 18.06.1970 in Bombay, resident at Hagedoornlaan 5, B-2020 Antwerpen

here represented by Mr Marc Limpens residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on July 17, 2006

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited company which they form between themselves.

Title I. - Form, Name, Registered office, Duration, Purpose

- **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established among the appearing parties and all persons who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») under the name of Diarough Management which shall be governed by the present articles of association and for anything not dealt with herein by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and the other legal provisions applicable in the Grand-Duchy of Luxembourg.
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Where the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 3. Duration The Company is incorporated for an unlimited period.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and act as «commandité» of Luxembourg «sociétés en commandite par actions». The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which



the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may perform all commercial, technical, financial or other operations, connected directly or indirectly with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Finally, the Company may provide secretarial, accounting or other administrative services and take any measures that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Share capital, Shares

- Art. 5. Capital. The share capital amounts to one hundred seventy thousand USD (USD 170,000.-) represented by one hundred seventy (170) shares with a par value of one thousand USD (USD 1,000.-) each.
- **Art. 6. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a single person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer. The shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the unanimous approval of all partners. Any transfer by reason of death to a new partner is also subject to the unanimous approval of all partners. In the latter case, however, such approval is, not required if the shares are transferred to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by one or several managers, who may not necessarily be partners. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of partners, which determines their number, their powers and the term of their mandates. The partners may decide to appoint one or more managers of each of class A and B. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. Their appointment may be revoked with or without cause at any time.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and of the board of managers, but in his absence the partners or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing, by e-mail or fax transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. Where all managers are present or represented, they may waive all convening formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, fax transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment. No limitation applies as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. If managers of different classes have been appointed, the quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one manager of each class

The resolutions will be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

The board of managers may, unanimously pass circular resolutions on one or several similar documents in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, by fax transmission or by any similar means of communication. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the physically held board of managers' meetings.

Votes may also be cast by e-mail, fax transmission or by telephone provided that such vote is confirmed in writing.

- **Art. 10. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of partners are of the competence of the board of managers.
- **Art. 11. Delegation of Powers.** The board of managers may appoint, under its full responsibility, delegates considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Delegates need not to be managers or partners of the Company. The appointed dele-



gates shall have the powers and duties conferred to them by the board of managers, unless otherwise stipulated in these articles of association.

- **Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers except that, in case of class A and class B members, the Company shall be bound by the sole signature of a class A member or the joint signature of a class A member and a class B member or by the sole or joint signature of any person to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers.
- Art. 13. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the board of managers or any delegate of the Company is interested in, or is a member of a corporate body, a delegate or an associate of such other company or entity.

Any member of the board of managers or any delegate of the Company who is a member of a corporate body, a delegate or an associate of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in a business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the board of managers or any delegate the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the board of managers or any delegate shall inform the board of managers of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such persons interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners. The term «personal interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

Title IV. - Meeting of partners

- **Art. 14. Convocation.** Meetings shall be called by a convening notice addressed by registered mail to the partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.
- **Art. 15. Decision making.** Each partner may act at any partners' meeting by appointing another person as his proxy in writing or, subject to submitting a written confirmation thereafter, by e-mail, by fax transmission or by any similar means of communication capable of evidencing such appointment.

The resolutions of the partners are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing partners taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of partners of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of partners of the Company.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses entered in the register of partners held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority provided for by law and these articles of association (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Except as otherwise provided for by law or by these articles of association, decisions of the general meeting of partners shall be validly adopted if approved by partners representing more than half of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by a majority of the partners representing at least three quarters of the issued share capital except that decisions regarding the change of nationality of the Company, the increase or decrease of the share capital or the acceptance of new partners are taken unanimously.

Title V. - Financial year, Distribution of profits

- Art. 16. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December except that the first financial year starts at the date of establishment of the Company and shall terminate on 31 December 2007.
 - Art. 17. Accounts. Each year the accounts are closed on 31 December.
- Art. 18. Distribution of Profits. An amount equal to five per cent of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be distributed to the partners in proportion to their shareholding in the Company upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may also decide to allocate any amount out of the share premium account to any reserve accounts including the legal reserve account.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.



Title VI. - Liquidation

Art. 19. Liquidators. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners who shall determine their powers and remunerations.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established by the appearing parties, the appearing parties have subscribed for one hundred seventy (170) shares as follows:

Partner	Subscribed Capital	Number of
	(USD)	Shares
1. Nishit Parikh	85,000	85
2. Saurin Parikh	85,000	85

All shares have been fully paid up in cash so that the amount of hundred seventy thousand US Dollars (170,000.- USD) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, expenditure, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting of partners

The partners, representing the entire share capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously taken the following resolutions:

- 1. The registered office is established at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- 2. The meeting appoints as managers of the Company:

Class A:

- a. Nishit Parikh, Chairman, born on 22.04.1965 in Navsari/India, diamond trader, residing a. at Kastarjelaan 8, B-2020 Antwerpen
 - b. Saurin Parikh, born on 18.06.1970 in Bombay, diamond trader, residing at Hagedoornlaan 5, B-2020 Antwerpen
 - a. Julian Anthony O'Cock, born on 25.06.48 in Malta, consultant, residing at Donkseinde 19, B-2930 Brasschaat
- b. Tariq T. Carrimjee,, born on 18.05.1973 in Bombay, fund manager, residing at 64 Wellington Court, 55-67 Wellington Road, GB-London NW8 9TD
 - 3. The duration of their mandate is unlimited.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is set up in English, followed by a French version, and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and on the day first above written.

The document having been read and interpretation having been made to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Nishit Parikh, né le 22.04.1965 à Navsari, demeurant Kastarjelaan 8, B-2020 Antwerpen
- ici représenté par Monsieur Limpens, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 juillet 2006
 - 2. Saurin Parikh, né le 18.06.1970 à Bombay, demeurant Hagedoornlaan 5, B-2020 Antwerpen
- ici représenté par Monsieur Limpens, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 juillet 2006

Ces procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalités de l'enregistrement

Lesquels comparants, dûment représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils forment entre eux.

Titre Ier. - Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet

- Art. 1er. Forme et Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront associés par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Diarough Management (la «Société») qui sera régie par les présent statuts et pour tout ce qu'ils ne règlent pas par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et les autres dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.
- **Art. 2. Siège.** La Société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.



Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et agir en tant que «commandité» de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement aux matières décrites ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet.

Finalement, la Société peut fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou autres services administratifs et prendre tout autres mesures qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social s'élève à cent soixante dix mille USD (USD 170.000,-) représenté par cent soixante dix (170) parts sociales d'une valeur de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune.
- Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte que la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 7. Transfert. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de chacune des catégories A et B. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Leur nomination est révocable avec ou sans cause et à tout moment.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit, par e-mail, par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heure et lieu spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Aucune limitation ne s'applique quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Au cas où des gérants de catégories différents ont été nommés le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés dont au moins un gérant de chaque catégorie.

Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président de la réunion.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires sur un ou plusieurs documents similaires par écrit ou, avec confirmation postérieur par écrit, par email, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Des votes pourront également être exprimés par email, fax ou téléphone, et dans cette hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

- Art. 10. Pouvoir du Conseil de Gestion. Les pouvoirs les plus étendue sont conférés au conseil de gérance afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Les compétences non expressément réservées par la loi ou ces statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.
- Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance pourra, sous son entière responsabilité, nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.
- Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance sauf que, en cas de membre de catégorie A et de catégorie B, la Société sera engagé par la signature individuelle de chaque membre de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un membre de la catégorie A et d'un membre de la catégorie B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil de gérance.
- **Art. 13. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membre du conseil de gérance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un membre d'un organe, un fondé de pouvoir ou un associé de telle autre société ou entreprise.

Un membre du conseil de gérance ou un fondé de pouvoir de la Société qui est membre d'un organe, fondé de pouvoir ou associé de telle autre société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un membre du conseil de gérance ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel' utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Titre IV. - Assemblée des associés

- Art. 14. Convocation. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.
- Art. 15. Prise de Décision. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieur par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination un mandataire. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à touts les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.



Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévu par la loi et ces statuts (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée).

A moins que ce soit prévu autrement par la loi ou ces statuts, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée.

Cependant, les décisions concernant des modifications de ces statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis sauf que les décisions concernant le changement de nationalité de la Société, l'augmentation ou diminution du capital social et l'acceptation de nouveaux associés seront prises moyennant accord unanime des associés.

Titre V. - Exercice social, Répartition des bénéfices

- **Art. 16. Exercice Social** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année sauf que le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.
 - Art. 17. Comptes Sociaux. Chaque année, les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre.
- Art. 18. Répartition des Bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut aussi décider d'allouer tout montant de la prime d'émission aux réserves y inclus la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Titre VI. - Liquidation

Art. 19. Liquidateurs. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblé générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les comparants, les comparants ont souscrits cent soixante dix (170) parts de manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre de
	(USD)	Parts
1. Nishit Parikh	85.000,-	85
2 Saurin Parikh	85 000 -	85

Tous les parts ont été entièrement libérés par des versement en numéraire de sorte que la somme de cent soixante dix mille Dollars US (170.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis immédiatement en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérants:

Catégorie A:

- a. Nishit Parikh, Président, né le 22.04.1965 à Navsari/India diamantaire, résidant à Kastarjelaan 8, B-2020 Antwerpen
- b. Saurin Parikh, né le 18.06.1970 à Bombay, diamantaire, résidant à Hagedoornlaan 5, B-2020 Antwerpen

Catégorie B

- a. Julian Anthony O'Cock, né le 25.06.48 à Malta, consultant, résidant à Donkseinde 19, B-2930 Brasschaat
- b. Tariq T. Carrimjee, né le 18.05.1973 à Bombay, fund manager, residant à 64 Wellington Court, 55-67 Wellington Road, GB-London NW8 9TD
 - 3. La durée de leur mandat est illimitée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Limpens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 10. – Reçu 1.336,16 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107196.3/211/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 2003 a été nommé Administrateur-délégué Valerio Ragazzoni, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange, 249, rue de Luxembourg. Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085018.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2003 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'adminstration:

MM. Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

Ragazzoni Valerio, demeurant à Bertrange, Administrateur-délégué;

Gatto Raymond, demeurant à Bertrange, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

Mme Claudine Van Hal, employée privée, demeurant à Lenningen.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085018.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085020.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.



NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085023.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NASADA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.663.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(085029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 60.697.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juillet 2006 que:

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2149 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes annuels 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085783.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.



DEFILUX (DEVELOPPEMENT ET FINANCE LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer. R. C. Luxembourg B 102.298.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 avril 2006, que:

1) L'assemblée a décidé de transférer le siège social du 57, route de Longwy à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083928.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

PayPal (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 118.349.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) PayPal GLOBAL HOLDINGS Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, United States of America;
- 2) PayPal Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, United States of America;

both represented by Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 10 July 2006.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they declare to organise between themselves.

- **Art. 1. Name.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of PayPal (EUROPE) S.A. (hereinafter the «Company»).
 - Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

- **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the taking of participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or subsidiaries of or which are associated with or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.
- **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.



Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or email of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or email another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.



Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

- **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.
- **Art. 12. Delegation of Powers.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Thursday in the month of March at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

- **Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.
- **Art. 16. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.



Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

- **Art. 18. Dissolution of the Company.** In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.
- **Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
- **Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
- Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

1) PayPal GLOBAL HOLDINGS Inc., pre-qualified, fifteen thousand four hundred	15, 4 99
ninety-nine shares	
2) PayPal Inc., pre-qualified, one share	1
Total: fifteen thousand five hundred shares	15,500

All these shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to set the number of directors at 5 and to appoint the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2009:

- Mr Mathias Entenmann, Vice President PayPal INTERNATIONAL, born on 18 October 1966 in Heidelberg, Germany, residing in 1247 Pitman Avenue, Palo Alto, CA 94301, United States of America;
- Mrs Mary Hentges, Chief Financial Officer PayPal Inc., born on 8 November 1958 in Milwalkee, Wisconsin, United-States of America, residing in 831 Portal Avenue, Oakland, Cal. 94610, United States of America;
- Mr Brent Bellm, Vice President Europe, born on 19 July 1971 in Utah, United States of America, residing in 7 Marina Village, Malahide, Co. Dublin, Ireland;
- Mr Robert Caplehorn, Legal Director and Company Secretary of PayPal EUROPE Ltd., born on 20 January 1956 in Islington, London, Great Britain, residing in 24 Knox Street, London W1, Great Britain; and
- Mr David Clarke, Chief Financial Officer of PayPal EUROPE Ltd., born on 30 July 1960 in Ilford, Essex, Great Britain, residing in 3 Woodside Rd, New Malden, Surrey, Great Britain.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 65.477 as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2006.



Third resolution

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the general meeting authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

Fourth resolution

The general meeting resolves to fix the address of the Company at 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PayPal GLOBAL HOLDINGS Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique;
- 2) PayPal Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

toutes les deux représentées par Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 juillet 2006.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1er. **Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PayPal (EUROPE) S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

- **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.
- **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille cinq cent (15.500) actions ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.



Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration. Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi



ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

- Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président ayant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

- Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) désignés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.
- **Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.



- Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.
- Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.
 - 3) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscribtion

Les actions sont souscrites comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 5 personnes et de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2009:

- M. Mathias Entenmann, vice-président de la société PayPal INTERNATIONAL, né le 18 octobre 1966 à Heidelberg, Allemagne, demeurant à 1247, Pitman Avenue, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Mary Hentges, directeur financier de la société PayPal Inc., née le 8 novembre 1958 à Milwalkee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 831, Portal Avenue, Oakland, Cal. 94610, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Brent Bellm, vice-président Europe, né le 19 juillet 1971 en Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 7, Marina Village Malahide, Co. Dublin, Irlande;
- M. Robert Caplehorn, directeur juridique et secrétaire de la société PayPal EUROPE Ltd., né le 20 janvier 1956 à Islington, Londres, Grande-Bretagne, demeurant à 24 Knox Street, Londres W1, Grande-Bretagne; et
- M. David Clarke, directeur financier de la société PayPal EUROPE Ltd., né le 30 juillet 1960 à Ilford, Essex, Grande-Bretagne, demeurant à 3 Woodside Rd, New Malden, Surrey, Grande-Bretagne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 comme commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2006.

Troisième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la Société à 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 87, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

F Baden

(086142.3/200/490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

MacDonald, DETTWILER INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.779.

_

Extrait des résolutions écrites daté du 10 avril 2006 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Fintan O'Connor, né le 22 février 1979 à Galway en Irlande, demeurant au 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 1er janvier 2006.
- De nommer Madame Luisa Ballester March, né le 26 juin 1971 à Valence, en Espagne, demeurant au 19, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 1er janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086239.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

MacDonald, DETTWILER INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 110.779.

Par résolution datée du 25 mai 2006, les gérants de la succursale MacDonald, DETTWILER INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, Luxembourg Branch, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086241.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

B.SHOP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 115 428

R. C. Luxembourg B 115.428.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 8 juin 2006 à 10.05 heures à Luxembourg

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Thierry Hammes, demeurant 7, rue Sainte Cécile F-57700 Neufchef de son poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085772.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.



OLDENBURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 23.048.

Monsieur Dayle Wheeler a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 1er février 2006.

Monsieur Antoon Peeters est décédé en date du 2 décembre 2005.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086858.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

DBA LUX 2, Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.182.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of lune.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DBA LUX 1, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 111.181 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated September 14, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 185 dated 26 January 2006 p. 8853.

Being here represented by M. Régis Galiotto, juriste, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Which, after having stated that it is currently the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the Company and holds all the 500 shares representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to enact the following resolutions which it hereby takes in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

Decisions

First decision

The Sole Shareholder decides to approve the resignation and the removal of Mr James Douglas Allen and of Mr Philip Dougall from their mandate of Managers of the Company with effect on June 1st, 2006.

Second decision

The Sole Shareholder decides to appoint, with effect on June 1st, 2006, the following persons as Class A Managers for an unlimited duration:

- Mr Gerard Woelcke, born in Winnipeg, Canada on February 2, 1962, with professional address at Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 United States of America.
- Mr R. Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, USA on December 29, 1955, with professional address at at Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 United States of America.

Third decision

The Sole Shareholder decides to close the current book year, which started January 1st, 2006 on June 30th, 2006.

Fourth decision

The Sole Shareholder decides to fix the opening date of the financial year on the 1st of July of each year and the closing date on the 30th of June of the next year.

Fifth decision

As a consequence of the foregoing decisions, the Sole Shareholder decides to amend the article 21 of the Articles of Association as follows:

«Art. 21. The Company's financial year begins on the 1st of July of each year and closes on the 30th of June of the next year.»

Sixth decision

The Sole Shareholder decides to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à. r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Independent auditor («réviseur d'entreprises») for an one year renewable period which expires at the date of the decisions of the sole shareholder, or in the case of several shareholders on the date of the annual general meeting of the shareholders.

This appointment takes effect today, and it is decided that PricewaterhouseCoopers, S.à. r.l., will review, the annual accounts of the accounting period opened the 1st of January, 2006 and closing the 30th of June, 2006.



Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request, of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

DBA Lux 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.181, constituée en droit Luxembourgeois en vertu d'un acte du 14 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 26 janvier 2006 p 8853.

Représentée par M. Régis Galiotto, juriste, avec pour adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle, après avoir déclaré être le seul associé (l'«Associé Unique») de la Société et détenir toutes les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend conformément à l'article 200-2 de la loi consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Décisions

Première décision

L'Associé Unique décide d'accepter la démission et le remplacement de Messieurs James Douglas Allen et Philip Dougall comme gérants de la société avec effet au 1^{er} juin 2006.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 1^{er} juin 2006, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur Gérard Woelcke, né à Winnipeg, Canada on February 2, 1962, avec comme adresse professionnelle Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 Etats-Unis.
- Monsieur R. Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, USA on December 29, 1955, avec comme adresse professionnelle Sun Capital Partners, Inc. 5200 Town Center Circle, Suite 470, Boca Raton, FL 33486 Etats- Unis.

Troisième décision

L'Associé Unique décide de clore par anticipation, à la date du 30 juin 2006, l'exercice en cours, ouvert le 1er janvier, lequel aura ainsi une durée exceptionnelle de six mois.

Quatrième décision

L'Associé Unique décide de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} juillet de chaque année et au 30 juin de l'année suivante.

Cinquième décision

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 21. L'exercice social commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

Sixième décision

L'Associé Unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, S.à. r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an renouvelable expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour, et l'Associé Unique précise que les premiers comptes sociaux sur lesquels portera le contrôle de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de réviseur d'entreprises, seront les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2006 et qui se clôturera le 30 juin 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rénumérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.



Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'entête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

I. Elvinger.

(088267.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

DBA LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.182.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43261 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(088269.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

VALENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.626.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 16 mai 2006 à 16 heures à Esch-sur-Alzette

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4141 Esch-sur-Alzette 73, rue Victor Hugo à L-4280 Esch-sur-Alzette 56, boulevard du Prince Henri.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085770.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

1EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5096 Ellange, 1, route de Remich. R. C. Luxembourg B 102.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1EXPANSION S.A.

J.-P. Kieffer

. Administrateur

(087105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

1EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5096 Ellange, 1, route de Remich. R. C. Luxembourg B 102.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1EXPANSION S.A.

J.-P. Kieffer

, Administrateur

(087108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



CM CAPITAL MARKETS LATINAMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 60.698.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juillet 2006 que:

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2149 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes annuels 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085786.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SD WORX, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch. R. C. Luxembourg B 90.737.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2006

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Administrateurs:

Van den Nieuwenhuijzen Jan, Florakienlaan 18, B-2600 Anvers.

Kestens Guido, de Merodedreef 21, B-2260 Westerlo.

Verhofstadt Dirk, Langevelde 5, B-1785 Merchtem.

Schleich Arno, 4, rue de la Montagne, L-6911 Roodt-Syre.

Commissaire:

Gerbes Rodolphe, 1, Hettermillen, L-5429 Greiveldange.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08697. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085808.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MACQUARIE GOODMAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 117.053.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2006

Transférer le siège social de la société.

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085887.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.



MURTEN FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. R. C. Luxembourg B 79.762.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juillet 2006

statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

Conseil d'Administration:

Le mandat d'administrateur de M. Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, M. Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et celui de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Commissaire aux comptes:

Le mandant de commissaire aux comptes de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085823.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MACQUARIE GOODMAN HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.047.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2006 Transférer le siège social de la société.

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085888.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 27.838.

Veuillez noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086585.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.



MACQUARIE GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 117.046.

Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2006

Transférer le siège social de la société.

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au:

46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085889.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., S.à r.l, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 26.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.442.

Une adaptation des statuts en conformité avec le droit luxembourgeois a été effectuée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 138 du 25 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., S.à r.l.

Signature

(085919.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Capital Social: EOK 25.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

Une adaptation des statuts en conformité avec le droit luxembourgeois a été effectuée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 137 du 25 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., S.à r.l.

Signature

(085920.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

DESIGN MATERIALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 106.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

DESIGN MATERIALS S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(086674.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



QUELLE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle. H. R. Luxemburg B 7.502.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 13. April 2006

Es wird zur Kenntnis genommen, dass Herr Dr. Michael Badke und Herr Hans Lastinger ihr Amt als Geschäftsführer mit Wirkung zum Ablauf des 31. März 2006 niedergelegt haben.

Herr Karl-Heinz Hoch, geboren am 25. März 1961, wohnhaft Felix-Dahnstrasse 15A, D-90475 Nürnberg und Herr Harald Herbrig, geboren am 9. Mai 1957, wohnhaft Mussinanstrasse 126, D-92318 Neumarkt i.d. Opf werden mit Wirkung zum 1. April 2006 zu weiteren Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt. Herr Hoch und Herr Herbrig vertreten die Gesellschaft satzungsgemäß.

Luxemburg, den 28. Juli 2006.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085999.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 72.033.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 72.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 72.033.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 72.033.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086396.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.



GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 72.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 262.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 95.858.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants: UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086583.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 104.884.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 juillet 2006:

- Ancienne situation associé: LANGTRY TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LIMITED.
- Nouvelle situation associés:

raits soc	
SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A	124
SAMTORA INVESTMENTS LIMITED	
Total	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour PARK, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086586.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SALTSEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 92.476.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

SALTSEA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(086676.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



INVICTA-ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EECKMAN LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Almunster.

R. C. Luxembourg B 47.654.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(086686.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SHINY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Kehlen, 4, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 89.010.

Le bilan annuel au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature

Le gérant

(086692.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HOT STUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 83.899.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signatures.

(086693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(086696.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ERIK JUSTESEN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(086699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



TARMAC INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 3, S.à r.l.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 107.155.

Le bilan au 14 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature

Gérant

(086707.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE HOWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.723.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

3H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.250.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086711.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

INVESTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.998.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ABC, S.à r.l., ARTS.FLEX-BUSINESS-CONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie. R. C. Luxembourg B 78.801.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 août 2006

L'associé unique de la société en référence a décidé le 4 août 2006:

de transférer le siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse actuelle: L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Secula

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086750.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



TDS TRADING DIRECT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains. R. C. Luxembourg B 45.374.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2006

Siège social

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société au 14, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086606.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GROUPE CENTENNIAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 81.494.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2006

- L'adresse de la société est transférée du 7, avenue Pescatore, L-2012 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

GROUPE CENTENNIAL HOLDING S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086661.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

BONAS SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 83.240.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2006

- l'adresse de la société est transférée du 7, avenue Pescatore, L-2012 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

BONAS SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086664.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FALCON EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 118.769.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared the following:

HAZELEIGH INVESTMENTS LIMITED, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trinity Chambers, PO Box 4301 Road Town Quastisky Building 3rd floor,

represented by Mr Laurent Forget and Mr Eric Scussel, both private employee, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 10th August 2006.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:



Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of FALCON EQUITY, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.



Chapter III. - Manager(s), Statutory Auditors

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

- **Art. 10. Powers of the Managers.** The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be
- **Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 12. Managers' Liability.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.
- Art. 13. Delegation of Powers Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person re-



lated as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. - Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the

shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th of June at 12.30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.



Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

- Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.
- Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all the five hundred (500) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article

Expenses

183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolved to fix at three (3) the number of Managers of the Company and to appoint for an indefinite period of time:

the following persons as Managers:

- Francesco Moglia, employee, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Laurent Forget, employee, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Eric Scussel, employee, with professional address at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.



Second Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 5, rue lean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

HAZELEIGH INVESTMENTS LIMITED, une société organisée et constituée suivant le droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, PO Box 4301 Road Town Quastisky Building 3rd floor,

ici dûment représentée par Monsieur Laurent Forget et Monsieur Eric Scussel, tous deux employés privés, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration leur délivrée en date du 10 août 2006.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

Chapitre Ier. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination FALCON EQUITY, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.



Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérance, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.



- Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.
- Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.
- Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.



Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 Juin à 12.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de Janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.
- **Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société et a entièrement libéré en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants de la Société et de nommer pour une période indéterminée les personnes suivantes en qualité de Gérant:

- Monsieur Francesco Moglia, employé, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Forget, employé, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Eric Scussel, employé, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, E. Scussel, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 3, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(092518.3/220/555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

DEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 73.456.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

DEGA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(086678.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HANSEATIC EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 28.000,-.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent. R. C. Luxembourg B 82.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

P. Gallasin.

(086691.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



SIXTY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 64.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086714.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ERISIDER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 98.109.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086715.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.849.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

TORSCH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.447.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ILVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 98.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

CHABANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 34.721.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



PARFINEX, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 48.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086721.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

BÜLOW DESIGN MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.784.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(086722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HANDLOWY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.343.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(086723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

AWSC HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.266.

Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(086725.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

TOPSHEET EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.582.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(086727.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

BURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen.

R. C. Luxembourg B 25.892.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(086767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



HAZIEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 109.574.

La Fiduciaire L.P.G., S.à r.l. (R.C. n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de HAZIEL S.A. (R.C. n° B 109.574) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086747.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

TEMPERATURE CONTROLLED LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R. C. Luxembourg B 92.723.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086758.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 95.933.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086759.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ETECHNOLOGY MANAGEMENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 95.388.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086761.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

RAILTECHNIQUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 50.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086762.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



SCODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R. C. Luxembourg B 84.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086763.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

KIMLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(086764.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EUROPEAN ELECTRONICS AND ENGINEERING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 20.616.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(086765.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ALZINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.136.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(086766.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

GRAND GARAGE DE MONDERCANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.343.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 18 août 2006.

GRAND GARAGE DE MONDERCANGE, S.à r.l.

Signature

(086798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.



FONDACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(086769.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

KIRKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 19.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(086771.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FOMASAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 1, rue Dr François Baclesse.

R. C. Luxembourg B 75.246.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(086781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

GS SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 23, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.861.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(086783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SALON BEAUTY STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Differdange, 10, rue Gustave Lemaire.

R. C. Luxembourg B 85.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 août 2006.

Signature.

(086796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck